

MIALET

ET SES HAMEAUX



BULLETIN MUNICIPAL - n°3 - JUIN 2021

Le mot du Maire > P. 2

Le budget 2021 > P. 3

Gestion des risques Incendie > P. 7

Agenda > P. 10
ÉVÈNEMENTS DE L'ÉTÉ



LUZIERES LES PUECHS MAS SOUBEYRAN PAUSSAN LE VILLAGE
LES AIGLADINES BRUGAIROLLES AUBIGNAC PEGAIROLLES

Chères mialétaines, chers mialétains,

Bien que la situation sanitaire que nous subissons soit encore bien présente et nous rappelle tous les jours que nous devons être très vigilants, aujourd'hui nous pouvons espérer entrevoir le bout de ce tunnel.

*Le Mot
du Maire*

En effet, grâce à la mise en place de différentes structures dans notre département, les fameux vaccinodromes de Nîmes et d'Alès et grâce aux médecins et pharmaciens, le nombre de personnes vaccinées sur nos communes commence à être significatif.

Je profite de cette tribune pour vous rappeler que nous sommes toutes et tous concernés par l'avenir de cette pandémie et l'alternative la plus efficace pour diminuer, voire faire disparaître ce fléau est la vaccination. Nous devons n'avoir de cesse que soit protégé notre entourage : parents, amis, voisins, et bien d'autres.

Rappelez-vous il y a un an, lors du premier confinement, aucun cas de covid 19 n'avait été détecté sur la commune. Il en est tout autrement pour cette 3ème vague, où de nombreux habitants de Mialet ont été atteints par ce virus, avec plus ou moins de gravité.

Et puis nous allons pouvoir revenir à des jours meilleurs, ces moments de rencontres, de convivialité, d'échanges. Les festivités que nous avons programmées pour le 14 juillet et le festival de musique du mois d'août y contribueront.

Rappelez-vous, voilà pratiquement un an que vous nous avez élus pour gérer notre commune. Nous allons pouvoir mettre en œuvre une des raisons pour lesquelles vous nous avez fait confiance : la démocratie participative.

Nous allons en avoir besoin pour construire le Mialet de demain et entreprendre les grands travaux, ensemble. Nous vous le devons.

L'équipe municipale ne s'économise pas, avec une présence de tous les instants, à votre écoute, à la recherche des solutions les mieux adaptées, pour résoudre bon nombre de situations.

Pour conclure, je me devais de porter à votre connaissance, suite à de nombreuses questions sur la sécurité, la tranquillité et la salubrité touristique, que nous travaillons à la mise en place d'une convention avec l'agglomération d'Alès qui se traduira par une présence effective de gardes champêtres dont la mission sera d'intervenir auprès des visiteurs qui ne respecteraient pas nos sites.

Dans l'attente du prochain bulletin qui paraîtra cet automne, avec toute l'équipe municipale je vous souhaite un bon été, ainsi que de belles retrouvailles avec vos proches, vos amis, et surtout, n'oubliez pas de prendre soin de vous pour le bien de tous !

À très bientôt, Jack Verriez

VACCINATIONS À MIALET

La commission *Affaires sociales* tient à remercier chaleureusement l'engagement des mialétains qui se reconnaîtront et qui ont apporté leur soutien pendant le début de la vaccination. Nous remercions également nos deux secrétaires de mairie, Nathalie et Alexia pour les appels téléphoniques passés et envoyés à

l'agglomération et le rappel aux mialétains pour leur indiquer leurs rendez-vous.

L'équité vaccinale n'est pas seulement une obligation morale. C'est dans l'intérêt de tous et nous vous invitons à rejoindre cet élan de solidarité.



Le budget 2021



Lors de la séance du dernier Conseil Municipal du 26 Mars 2021, selon les directives législatives nous avons eu à voter le budget. Il se répartit en trois phases, qui toutes les trois ont été votées à l'unanimité.

La première est l'approbation du compte administratif de l'année écoulée, soit 2020, comme suit :

- Un résultat de fonctionnement de 955 876,78 euros
- Un résultat d'investissement d'un négatif de -10 317,97 euros
- Un reste à réaliser (dépendances-recettes) de -20 000 euros
- Soit un besoin total en financement de -30 317,97 euros

La seconde délibération de ce budget est l'affectation de résultat de l'exercice 2020 sur le budget principal 2021 d'un excédent de fonctionnement qui s'avère représenter la somme de 925 558,81 euros, somme à reporter pour 2021.

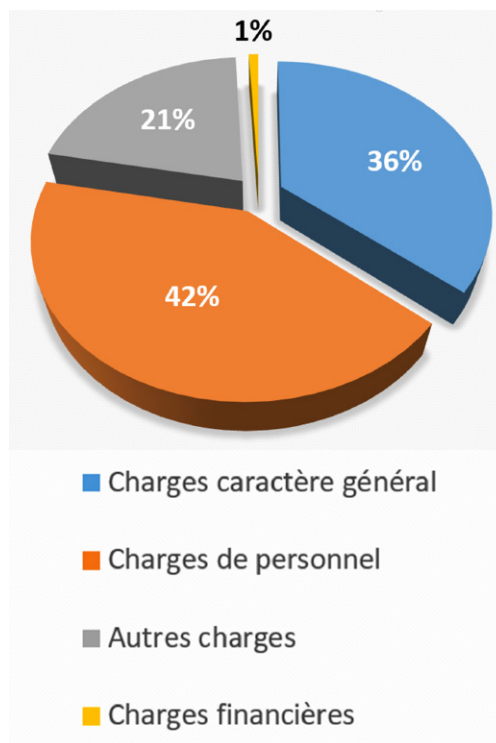
Enfin **la troisième** délibération est l'adoption du budget primitif pour l'exercice de 2021 en section de fonctionnement pour la somme de 1 508 908,81 euros et une section d'investissement représentant la somme de 841 376,78 euros.

Dans l'investissement débiteront les différents projets ainsi que les entretiens comme la voirie, le matériel d'équipement, les bâtiments communaux, la reprise du PLU, la restructuration du cimetière, l'enfouissement de réseaux, les profils de baignade, les réfections suite aux intempéries.

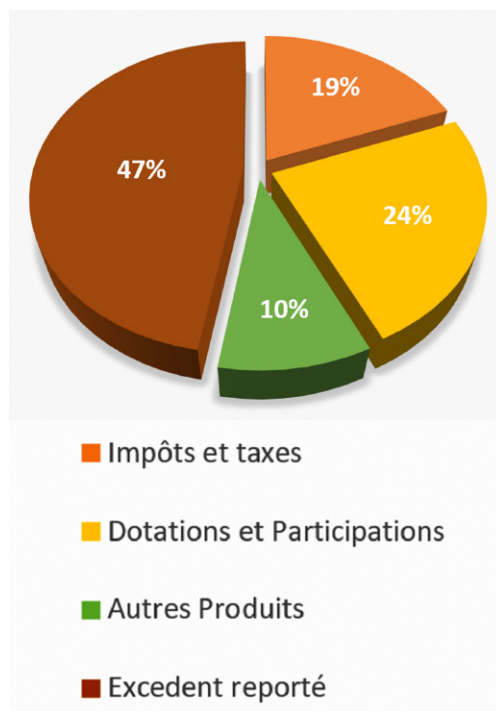
Pour conclure, notre premier budget est d'une réalisation saine et dans le sens des projets que nous avons annoncés pendant notre campagne dans l'intérêt de notre commune et de tous les Mialétains.

Une dernière information concernant les taux d'imposition : ils ne subissent pas d'augmentation (la dernière augmentation remontant à 2015).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT





La commission extra-municipale

En France, la démocratie repose sur un système représentatif où les élus, issus de l'élection au suffrage universel, possèdent la légitimité politique et la responsabilité de la gestion publique.

L'expression de cette démocratie représentative issue des urnes est limitée et peut avantageusement être enrichie par une participation active des différents acteurs de la commune : habitants, représentants des mondes associatif, social et économique.

C'est pourquoi, dans sa volonté de faire vivre la démocratie à l'échelle de la commune tout au long de son mandat, la nouvelle municipalité a proposé la création d'une première **commission extra-municipale**.

Pour cela une charte a été approuvée lors du dernier conseil municipal. Ce document a pour objet de préciser le cadre de travail des commissions extra-municipales consacrées à la participation des acteurs de la commune à la vie municipale.

Une toute nouvelle commission est donc lancée, il s'agit de la commission extra-municipale des affaires sociales.

Tout habitant volontaire désirant s'impliquer dans cette démarche peut s'inscrire, soit auprès des élus référents, soit à l'accueil de la mairie, soit par mail. Le nombre total des membres est limité à 15

personnes. Pour éviter l'entre-soi, les référents (élus de la commission municipale) de cet espace travailleront à la recherche d'une pluralité des profils des membres participants à la commission extra-municipale (lieu d'habitation, catégorie socio-professionnelle, âge, ...). La participation à cette commission extra-municipale est volontaire, gratuite et bénévole. Elle fonctionnera aussi longtemps que nécessaire et pour la durée du mandat.

Les interventions de la commission concernent l'ensemble des personnes qui peuvent être en situation de fragilité au delà des seules personnes privées de ressources. Des actions diverses sont prévues sur les thématiques suivantes : les jeunes, l'hygiène de vie, la problématique santé à destination des personnes âgées, le soutien à la parentalité, l'accueil petite enfance... Le but est d'animer une action générale de prévention et de développement social sur notre commune. Un travail en commission sera orchestré, afin de définir un projet social et un programme opérationnel d'actions.

L'objectif est de dynamiser l'action sociale locale.



Les travaux de l'EPTB des Gardons sur le Gardon de Mialet

Suite à la crue du mois de septembre,
le Gardon a été nettoyé par l'intervention de l'EPTB des Gardons.
Sur la commune de Mialet les travaux se sont déroulés de novembre à janvier.

Le Gardon de Mialet a été traité du pont de l'Affenadou jusqu'à la limite communale avec Thoiras et Générargues soit environ 10 km de cours d'eau. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise *Environnement Bois Energie* pour un montant de 45 000 €.

Ces travaux sont pris en charge par l'EPTB des Gardons avec des aides financières (prévisionnelles) des acteurs suivants :

- Agence de l'Eau (30%),
- Conseil départemental du Gard (20%),
- Conseil régional Occitanie (15%),
- État (15%).

Les travaux consistent à abattre les arbres instables et à retirer les embâcles avec pour objectif :

- de rétablir les capacités d'écoulement des cours d'eau,
- d'éviter l'encombrement du lit et des ouvrages,
- de préserver la stabilité des berges,
- de maintenir et favoriser une végétation adaptée, équilibrée, garantissant le fonctionnement optimal de la ripisylve et plus largement des milieux aquatiques,
- de concourir à atteindre l'objectif de bon état écologique de nos rivières et de non dégradation des masses d'eau superficielles.

Ces travaux sont menés en complément du devoir d'entretien des propriétaires riverains (premiers responsables de l'entretien des rives) et sont autorisés par une « Déclaration d'Intérêt Général » (arrêté inter-préfectoral n°30-20180912-002).

L'EPTB Gardons réfléchit à un *guide complet* présentant les droits et devoirs des riverains mais c'est un gros travail qui demandera du temps.



Espace Public Numérique – Libre et gratuit



Comme annoncé dans notre dernier bulletin, l'Agence Postale de Mialet est maintenant dotée d'une imprimante scanner et d'un **îlot numérique** avec accès simplifié aux sites des services publics et aux services de La Poste.

À libre disposition du public pendant les heures d'ouverture.

Plusieurs personnes ont déjà pu avoir de l'aide dans leurs démarches administratives en se rendant aux permanences de l'Espace Public Numérique. Les prochaines permanences sont prévues :

le vendredi 28 mai : permanence

le vendredi 25 juin : séance découverte tablette **Ardoiz** - 4 places

► Rendez-vous à prendre directement auprès de la référente
au 06 13 09 31 66



Entretien et aménagement des cimetières



Les agents techniques de la commune veillent à l'entretien de ces espaces verts pour offrir aux visiteurs un cadre naturel calme et paisible pour leur recueillement.

Des habitants nous ont alertés sur l'état des murs. Le maire et des conseillers se sont rendus sur place et le constat fut sans appel.

Des travaux sont nécessaires !

Sous l'impulsion de la nouvelle municipalité, pour que notre cimetière, dernier lieu de repos de nos chers et tendres proches demeurent un lieu de quiétude, nous allons engager des travaux afin de garantir dans un premier temps la sécurité des visiteurs. L'escalier et des murs vont être restaurés.

La tombe du souvenir en haut du nouveau cimetière a été finalisée mais de gros travaux de réaménagement devront être réalisés au cours de cette année.

En effet, le cimetière haut, quoique vaste, ne permet pas une grande capacité de parcelle, cet espace doit être repensé. Un chantier conséquent, dont nous ne manquerons pas de vous parler dans un prochain bulletin, verra le jour cette année.

Compteurs communicants

Vous allez peut être le remarquer près de chez vous, la REAAL procède à des changements de compteur d'eau.

Il s'agit pour la Régie de remplacer les précédents



compteurs, qui imposent une relève individuelle à pied, par des compteurs communicants qui seront relevés par un agent circulant en voiture.

Ces nouveaux compteurs électroniques munis d'une pile ont une durée de vie annoncée de 10 ans. Au bout de 10 ans, la pile à bout, le compteur sera changé à nouveau.

Si le compteur d'eau se trouve accessible en bordure d'espace public, le changement sera réalisé sans prévenir l'abonné. Dans les autres cas, la REAAL contactera l'abonné pour prendre rendez-vous.

D'après la régie, ce changement permettra un gain de temps, pour l'opérateur et pour repérer les fuites !

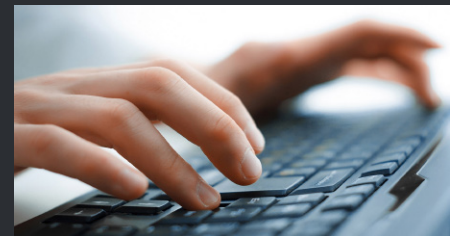
Et les réfractaires au changement voient dans l'augmentation du prix de l'abonnement à l'eau la prise en compte de ce nouveau compteur.

Informatisation de la bibliothèque

Depuis 20 ans que l'on en parle, l'informatisation de la bibliothèque a commencé ! Après l'installation de l'ordinateur cet automne, notre bibliothèque municipale s'est vue dotée du matériel nécessaire pour enregistrer les livres dans la base du logiciel de gestion de bibliothèque retenu (Waterbear, un logiciel libre). Les bénévoles ont maintenant un gros travail pour cataloguer les quelques 2500 ouvrages de la bibliothèque. Merci à eux, nous aurons d'ici quelques mois une bibliothèque avec un catalogue et un prêt numérisés.



Les sites internet



LANCEMENT DU NOUVEAU SITE : WWW.MIALET.FR

La municipalité a choisi de reprendre la gestion du site internet de façon à vous informer de la façon la plus directe possible de tout ce qui concerne la mairie, informations officielles et autres, avec un moyen moderne, au goût du jour.

Le site est en ligne depuis maintenant quelques semaines, et il est appelé à évoluer avec le temps, en fonction des besoins de ses utilisateurs.

Nous avons mis en place un annuaire sur lequel nos associations, commerces, artisans, hébergeurs peuvent s'inscrire (suivre le lien «publier dans l'annuaire»). Une fois enregistré, grâce à votre code d'accès, vous pourrez inclure une ou plusieurs photos et mettre à jour vos informations directement en ligne. Si besoin, contacter Michel Roussel au 06 99 30 82 65, qui vous apportera l'aide nécessaire.

Bien sûr, tout ce qui concerne la vie de notre village,

associative, culturelle, touristique ou simplement les informations quotidiennes, continueront à être gérés par l'association « Mémoire de la vie moderne et du septième art », en la personne de Michel Roca.

Nous espérons ainsi vous informer du mieux possible, au plus près de la vie quotidienne. En complément, nous continuerons à diffuser notre bulletin *Mialet et ses hameaux* afin de ne pas oublier les habitants de la commune qui ont des difficultés techniques ou humaines avec l'outil informatique.



WWW.MIALET.NET par Isabelle Rieutord

C'est une page qui se tourne pour le site internet *Mialet.fr*.

En effet, la municipalité a repris la gestion du site officiel de la mairie *Mialet.fr* autrefois intégré dans le fonctionnement du site *Mialet.net*. À ce jour, un travail en collaboration est en cours sur la répartition des différentes rubriques entre les élus et le responsable de *Mialet.net*.

Précurseur de l'arrivée de l'informatique, notre commune a pu très tôt se démarquer grâce au site internet *Mialet.net*.

Mialet.net est un site indépendant de toute influence politique ou religieuse, proposant une information claire et objective quotidienne. Grâce à la promotion de l'attrait touristique et historique de la commune ainsi que de toutes ses curiosités, le site a permis d'avoir une visibilité extérieure qui a sans aucun doute contribué à son développement.

Sa collaboration avec la municipalité depuis 2008 a permis de mettre en ligne les procès-verbaux des

conseils municipaux et autres informations officielles. Dans le même temps, les associations se saisissaient du site pour mettre en avant leurs actualités.

Mialet.net c'est tout le quotidien de notre commune, la petite histoire dans la grande ! Un peu comme un journal, comme un phare : un repère pour tous les amoureux de la commune - de France et de Navarre - en témoigne le nombre de vues toujours plus élevé (2200 vues en 2020).

Grâce à l'engagement sans faille de Michel Roca, président de l'association « Mémoire de la vie moderne et du septième art » qui nous a informés avec impartialité en écrivant des articles simples et bien documentés sur tous les événements petits ou grands de la commune durant toutes ces années.

Cette année, *Mialet.net* fête ses quinze ans. Quinze ans de gestion bénévole au service de la population. Souhaitons que les Mialétains aient toujours la possibilité d'être informés et d'avoir la joie de lire les nouvelles.

Joyeux anniversaire *Mialet.net*



Gestion du risque Incendies



Notre commune a de nombreux atouts naturels et parmi ceux-ci, la forêt. Dans sa diversité de chênes, de châtaigniers, de pins et de biodiversité associée, elle constitue un patrimoine important à préserver.

La forêt est d'autant plus vulnérable aux incendies qu'elle est menacée par :

- le changement climatique, qui soumet les massifs à des périodes de sécheresse prolongées, récurrentes et à des hausses de température,
- un abandon certain des pratiques agroforestières et l'accroissement de la masse combustible,
- des obligations de débroussaillage réalisées de manière hétérogène et insuffisante.

D'après la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) les grands types de cause d'incendies sont : la malveillance des individus (38 % des cas), l'imprudence des particuliers (26 %), les travaux des professionnels (19 %), des causes accidentelles (10 %) et naturelles (7 %).

On doit rappeler que le droit de faire du feu est lié au droit de propriété ; « il est défendu à toute personne autre que le propriétaire de terrains, boisés ou non, de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts... » d'après le Code Forestier. En plus de cette interdiction, le préfet édicte une mesure de restriction pour assurer la prévention des incendies, qui définit les périodes et modalités d'usage du feu pour toutes les personnes propriétaires. Dans le Gard, cette période du 15 juin au 15 septembre, est souvent étendue à cause de la sécheresse.

Les déchets verts issus de tontes de pelouses, de taille des haies et arbustes, des travaux d'élague ou de toute autre pratique similaire produits par des particuliers, constituent des déchets ménagers et sont régis par le **Règlement Sanitaire Départemental** (RDS). Dès lors, le brûlage à l'air libre des déchets ménagers est interdit (direction la déchetterie).

Ne sont pas concernés par le RDS : le brûlage des déchets agricoles, forestiers et le brûlage des déchets issus

de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) réglementaire autour des habitations, mais pour lesquels l'arrêté préfectoral s'applique quand même (interdiction du 15/6 au 15/9) si l'on se trouve à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Autres types de feux concernés par l'interdiction : le brûlage des végétaux sur pied, l'incinération de tout autre matériaux (papier, palettes, sacs,...), tout barbecue présentant une flamme, et certains autres cas qui sont des apports de feux comme les chalumeaux, les cigarettes, pipes, chichas, les lanternes célestes, les feux d'artifices et pétards, les enfumoirs à abeilles, etc..

À l'approche de l'été, le risque d'incendies est non seulement une menace pour nos forêts et milieux naturels mais aussi pour nos personnes et nos biens. Pour protéger ces patrimoines, et faciliter l'intervention des pompiers le cas échéant, l'obligation légale de débroussaillage prend tout son sens.

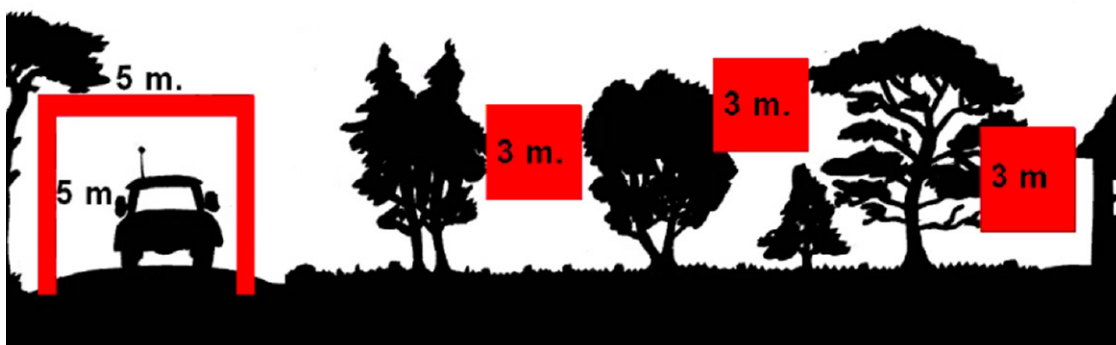
Pour rappel, l'OLD s'applique à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier.

Elle concerne : toute la parcelle qu'elle soit bâtie ou non en zone urbaine, les 50 mètres autour de toute construction ou installation en zone non urbaine.

Les modalités de débroussaillage imposent dans le périmètre des 50 mètres autour des habitations, l'espace-ment de 3 mètres des houp-piers et un dégagement de 5 mètres des voies d'accès.

► Pour plus d'explications, rendez-vous sur le site de la DDTM du Gard :

Accueil > Politiques publiques > Sécurité et protection de la population > Risques > Gestion du risque feu de forêt > Débroussaillage > La DDTM vous explique en vidéo le débroussaillage





Profil de baignade

Un engagement vers la labellisation

En conformité avec la législation en vigueur, la municipalité a été contactée par les services de l'État : l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) pour la mise en place d'un profil de baignade.

Après contacts avec les divers services concernés que sont : l'ARS, l'EPTB des Gardons (Établissement Public Territorial des bassins des Gardons), et le Conseil Départemental, il en ressort la nécessité de mettre en place ces dispositions.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'ensemble du Conseil Municipal afin de mieux comprendre l'intérêt de la mise en place de ces fameux profils de baignades en eau naturelle.

Avant de commencer, il est nécessaire de comprendre que le libellé «Profil de baignade» ne désigne pas la baignade proprement dite, mais l'écrin naturel qui l'accueille, soumis aux questions d'environnement et de pollution.

C'est ainsi que, par le biais de la mise en place des **Études sur les eaux naturelles du Gardon de Mialet**, nous aurons accès à toutes les éventualités pouvant être sources de pollution à venir ou à subir.

Un autre intérêt de ces études est notre projet de **Labellisation du gardon de Mialet**, qui a d'ailleurs été pris en compte par l'EPTB des Gardons, et permettra de renforcer cette reconnaissance qualitative.

Le dernier argument de ces études est le volet financier qui est loin d'être négligeable, étant donné que nous avons la confirmation des services du Conseil Départemental d'une prise en compte à hauteur de 70% de la dépense.

Pour conclure, à travers les différents échanges réalisés, les acteurs qui nous accompagnent dans cette démarche nous soutiendront pour engager une concertation sur ce constat rencontré par tous les riverains : l'affluence toujours grandissante et bien trop importante d'une population non respectueuse de l'environnement de notre vallée, risquant d'impacter le devenir de notre belle rivière.



AGENDA

Cet été à Mialet

(sous réserve de conditions sanitaires favorables)

Bal populaire du 14 juillet

Proposé par la municipalité au foyer Montplaisir

ATELIERS CIRQUE pour les enfants (18h-20h)

BUVETTE ET RESTAURATION assurées par les associations

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

BAL ANIMÉ PAR « LES FANFARONS »

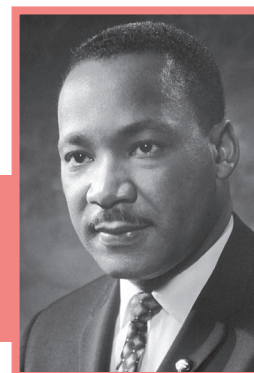
LES FANFARONS de Lasalle aiment se mêler à la foule, se frotter au public sans paravent. Ils proposent un répertoire musical bio-diversifié aux propriétés euphorisantes et stimulantes. Ils savent envoyer la cadence et faire virevolter les danseurs sur des rythmes jazz, musette, balkaniques, sud-américains, ou sur les refrains incontournables de la chanson française.



Spectacle SON et LUMIÈRE les 16, 17 et 18 juillet

Proposé par le Musée du Désert

DE LUTHER À LUTHER KING



Journées Musicales de Mialet • Samedi 21 et Dimanche 22 août

Proposées par la municipalité

BAL POPULAIRE ► **SAMEDI SOIR** sur la place du village

20h • **COLA'OPHANE** (12 à 15 violons trad) - gratuit

BUVETTE et RESTAURATION assurées par les associations

22h • **DUDULE'n CO** (rock français) - gratuit



Dudule'n Co est un groupe 100% cévenol qui écume les routes du Sud de la France depuis maintenant 10 ans, nos trois gais lurons distillent un répertoire 100% chansons françaises, rock et festives avec beaucoup d'humour et d'énergie. De Dutronc à Téléphone, en passant par Gainsbourg, Cabrel, Johnny, Bashung, les Négresses Vertes, Dudule'n co est certes un groupe atypique mais c'est justement ce qui le caractérise et fait de lui une formation avec laquelle on est sûr de pas s'ennuyer.



KIOSQUES à MUSIQUE ► **DIMANCHE MATIN** 11 heures

MAS SOUBEYRAN • **LES INFORMELS** - gratuit

LES AIGLADINES • **TRIO MUSIQUES DU MONDE** - part. libre pour le groupe

LE TEMPLE • **CHANT CHORAL** dirigé par Karen Kapferer - part. libre

PAUSSAN • **LES MANGE DISQUES** (chorale) - part. libre

KIOSQUES à MUSIQUE ► **DIMANCHE APRÈS MIDI** 17 heures

LE TEMPLE • **GARD À 3** (Thierry, Maylis, Lancelot) - part. libre

PAUSSAN • **DUO AUPRÈS DE MON ARBRE** (Brassens) - part. libre

MAS SOUBEYRAN • **Chorale + Orchestre musique arabe** - part. libre

LES AIGLADINES • **TRIO chansons** - part. libre

KIOSQUES à MUSIQUE ► **DIMANCHE APRÈS MIDI** 18 heures 30

MIALET VILLAGE • **FRED CHANTE BARBARA** - part. libre

Photographes mialétains !

Les occasions de pratiquer la photographie dans notre village ne manquent pas, et bon nombre d'entre vous s'y adonnent avec bonheur.

Nous vous proposons de publier dans notre bulletin vos plus belles photos illustrant Mialet et ses hameaux.

Merci de nous envoyer votre photo à la mairie (communedemialet@wanadoo.fr) en précisant **photo pour le bulletin**.

Le prochain numéro sera publié à l'automne.

Erratum

Sur le bulletin n°2 du mois de janvier, l'article de l'association «PAIS» était accompagné d'une photo sur laquelle nous avons oublié la légende.

Oubli réparé :

Héron cendré à Trabuc

Espèce protégée

Prise de vue :

Pierre-René Legrand



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ADMINISTRATION

Mairie

Secrétariat ouvert : Lundi 14h à 17h • Mardi/Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h • Mercredi/Vendredi 9h à 12h
Téléphone : **04 66 85 02 97** • Fax : 04 66 85 01 89
Courriel : communedemialet@wanadoo.fr

*Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le matin.
Permanence d'accueil, d'orientation sociale et aide aux
personnes âgées : un mardi sur deux de 14h30 à 16h30
en mairie sur rendez-vous.*

*En dehors des permanences vous pouvez contacter le
secrétariat de la mairie. Les autres élus sont disponibles
sur RDV, à prendre auprès de l'accueil de la mairie.*

Service des eaux

REAAL 04 66 54 30 90 • Courriel : contact@reaal.fr

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Agence Postale : 04 66 61 05 63

Ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi,
samedi de 9h à 12h

Bibliothèque municipale

Ouverture :
les samedis de 10h00 à 12h • Gratuit

Foyer Monplaisir

Réservation - seulement le Préau (COVID)
Mairie : 04 66 85 02 97

Courts de tennis

Tennis Club de Mialet
Magali Vignoles 06 81 71 25 73
Michel Prosper 06 08 42 68 16
Courriel : tennisclubdemialet@gmail.com

SERVICES D'URGENCE

Pompiers, services incendie : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Médecin de garde/SAMU : 15

Mialet Taxis : 06 80 75 49 04

Maison de santé pluriprofessionnelle de St-Jean du Gard :
04 66 85 17 52 - <https://msp.stjean.docvitae.fr/>

Rendez-vous avec l'assistante sociale : 04 66 61 70 20
(Centre médico-social Anduze)

ADMR « Les Gardons » : 04 66 85 12 78

*Défibrillateur à disposition,
sous l'escalier d'accès
à la Mairie*

État Civil

Naissance :

Oscar, Izaak, Misaël DORION à Aubignac

Décès :

Mr Christian Rampon
Mr Manuel Abarca
Mr Jacques Reboul

INFORMATIONS DIVERSES

. Correspondante Midi Libre :

Corinne Mauron 06 09 91 37 36

Courriel : corinne.mauron@orange.fr

. Site d'informations légales :

www.mialet.fr

. Site d'informations générales :

www.mialet.info

Michel Roca 04 66 85 05 18

Courriel : webcontact@mialet.net

. Épicerie Chez Mialet :

04 66 54 18 90

. Épicerie Camping de la Rouquette :

04 66 43 00 50

. Point accueil tourisme :

04 66 85 02 97 (en Mairie)

. **Encombrants** : Ils sont ramassés tous les mercredis (à sortir la veille au soir). Prière de téléphoner à la Mairie le lundi (04 66 85 02 97) pour prévenir et être informé des modalités.

. **Piles, cartouches d'encre usagées, téléphones mobiles hors d'usage** : à déposer dans les urnes prévues à cet effet à la mairie.

Supervisé par Monsieur le Maire et la Commission communication, ce bulletin est le fruit du travail d'autres intervenants qui doivent être remerciés : Mme Rodriguez au secrétariat du Maire pour les aspects légaux transmis, les employés municipaux de terrain pour les informations des hameaux, Studio 99 de Mialet pour l'infographie et l'édition.

Ce bulletin rend compte des actions, fait l'état des lieux de certains projets et perspectives.

Plus nous avancerons dans la gestion communale, plus ce bulletin s'étoffera, y compris avec votre propre expression !



MIALET ET SES HAMEAUX • n°3 - Juin 2021
Quadrimestriel d'information édité par la Mairie de Mialet
Directeur de publication : Jack Verriez
Rédaction, photographies : Commission communication
Maquette : Studio99 Mialet
Impression : Exaprint 159 rue du Thor 34000 Montpellier
Tirage : 400 exemplaires